

INCIDENCE DE LA PRÉPARATION SUR LE TAUX DE RÉUSSITE À L'EXAMEN DROIT APPLIQUÉ

L'École du Barreau a procédé à une étude sur la réussite des personnes candidates à l'examen de Droit appliqué.

Les résultats tendent à démontrer clairement que plus une personne s'investit dans le module de préparation à l'examen, plus sa performance à l'examen est élevée.

En effet, on en dégage les données suivantes :

Résultat obtenu à l'examen [la note de passage est de 60%*]	Taux de complétion moyen du module de préparation à l'examen Droit appliqué
80% ou plus	86%
Entre 66% et 78%	75%
Entre 60% et 64%	64%
Entre 56% et 58%	64%
Entre 46% et 54%	56%
44% ou moins	47%

*Sur l'ensemble des personnes n'ayant pas obtenu la note de passage, **19%** d'entre elles (soit **7% de l'ensemble du groupe à l'étude**) avaient complété **plus de 85%** du module de préparation à l'examen. Dans une prochaine phase de la présente étude, l'École du Barreau souhaitera comprendre la réalité de la minorité de personnes qui n'obtiennent pas la note de passage, malgré un niveau de préparation élevé.

Notons que 10% des personnes candidates du groupe à l'étude ont choisi de reporter leur examen, une option accessible en tout temps, sans justification requise. Il est donc possible qu'un report soit motivé par un manque de temps de préparation. Malgré cela, comme le taux de réussite à l'examen demeure dans la marge statistique normale, l'École du Barreau constate que le temps de préparation alloué demeure suffisant pour la majorité des personnes candidates.

Informations sur la méthodologie

Les résultats présentés sont issus de l'analyse des données de la cohorte du cheminement C de l'année 2024-2025, soit 286 personnes candidates en première tentative à l'examen. Seules les personnes ayant bénéficié du même temps de préparation pour une première tentative ont été prises en compte. En effet, afin d'assurer l'uniformité des conditions de préparation, l'étude exclut les personnes ayant reporté leur examen ainsi que celles de cheminements antérieurs en deuxième ou troisième tentative.